



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

immigration

Question au Gouvernement n° 3129

Texte de la question

POLITIQUE MIGRATOIRE

M. le président. La parole est à M. Gilbert Collard.

M. Gilbert Collard. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'intérieur. Elle porte sur l'accord intervenu lundi dernier entre les ministres de l'intérieur de l'Union européenne sur l'accueil de 60 000 migrants supplémentaires. La France, bras ouverts et ballants, va héberger, par un humanitarisme qui peut devenir homicide, 9 127 migrants. Cette décision intervient dans un contexte qui est pour moi effrayant et sur lequel je voudrais obtenir vos réponses.

Il y a consensus aujourd'hui sur le fait que nous subissons une guerre. Il y a consensus sur le fait que l'État islamique a menacé et menace d'utiliser contre nous l'arme des migrants, et il y a connaissance de la mise en garde de l'OTAN sur cette menace. Il y a l'existence d'une base de l'État islamique en Bosnie, pays associé à l'espace Schengen. Il y a, on le sait, le drapeau noir qui flotte sur le commerce des migrants.

Il y a – et là, j'attends que vous commenciez de hurler –, le projet de loi sur le droit des étrangers, qui va affaiblir nos défenses légales et favoriser, qu'on le veuille ou non, l'immigration illégale. C'est votre responsabilité... Vous devrez l'assumer !

M. Pascal Popelin. Vous mélangez tout !

M. Gilbert Collard. Enfin, il y a, incroyable mais vrai, la déclaration du ministre de la défense, déclaration dont je souligne l'honnêteté, en réponse à la question suivante : « Les flux de migrants peuvent-ils devenir des bombes humaines ? » Réponse : « Pas encore, mais, si l'on ne prend pas les mesures urgentes, c'est possible demain. » Dès lors, en dehors de la loi sur les étrangers, quelles sont les mesures urgentes prises ?

Ma question est la suivante...

M. le président. Votre temps de parole est écoulé. La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. Bernard Cazeneuve, ministre de l'intérieur. Votre question, monsieur Collard, est très emblématique des manipulations abjectes auxquelles votre organisation a l'habitude de se livrer. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen et du groupe écologiste.*) En effet, vous évoquez 60 000 migrants qui seraient accueillis par l'Union européenne alors qu'il s'agit de 60 000 réfugiés persécutés par les groupes terroristes : des chrétiens d'Orient, des Yézidis, des démocrates, des hommes et des femmes, des familles (*Mêmes mouvements*) qui, dans les pays où ils vivent, sont persécutés de façon abjecte par ces groupes. Je constate, à travers votre question, que leur sort vous est à ce point indifférent que vous êtes prêt à une

manipulation de plus pour laisser accroire que nous accueillerions des terroristes au travers de l'accueil de migrants irréguliers alors qu'il s'agit d'hommes et de femmes qui ont vocation à être réfugiés en France précisément parce qu'ils sont persécutés. *(Mêmes mouvements.)*

Il est abject, monsieur Collard, de poser une question de cette manière lorsque l'on sait de quoi il retourne. Je m'enorgueillis de voir la France, comme d'autres pays de l'Union européenne et conformément au souhait des pères fondateurs, être capable d'envoyer au monde le message que les peuples sur tous les continents ont appris à aimer de notre pays : la France accueille ceux qui sont persécutés de manière abjecte, ceux qui sont torturés. Voilà la France que nous aimons ! Visiblement, ce n'est pas la vôtre. *(Mêmes mouvements.)*

Et puisque vous voulez une réponse précise, je vais vous en donner une : nous, nous luttons contre le terrorisme. Mais lorsque nous proposons, parce que nombre de ceux qui s'engagent dans le terrorisme le font par le biais d'internet, de bloquer les sites qui appellent et provoquent au terrorisme, qui est contre ? Mme Le Pen ! Lorsque nous proposons d'instaurer des contrôles concordants et simultanés aux frontières en utilisant le code frontières Schengen, qui comporte tous les renseignements concernant les terroristes pour permettre un traitement par la justice en ayant établi la traçabilité de leur parcours, qui s'y oppose ? Mme Le Pen !

M. Jean-Pierre Dufau. Et voilà !

M. Bernard Cazeneuve, ministre. Lorsqu'on propose de mettre en place un PNR – *Passenger Name Record* – européen pour les mêmes raisons, qui s'y oppose ? Mme Le Pen !

C'est vous qui, par votre irresponsabilité, exposez la France au risque terroriste ! *(De très nombreux députés du groupe socialiste, républicain et citoyen et plusieurs députés du groupe écologiste se lèvent et applaudissent longuement.)*

Données clés

Auteur : [M. Gilbert Collard](#)

Circonscription : Gard (2^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3129

Rubrique : Étrangers

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 juillet 2015](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [23 juillet 2015](#)